AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1889
FR0000036857-FS0784

11 août 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS HEVEAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 août 2017, la société Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 août 2017, le seuil de 5% du capital de la société SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS HEVEAS et détenir, pour le compte desdits fonds, 255 402 actions SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS HEVEAS représentant autant droits de vote, soit 5,05% du capital et 2,85% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS HEVEAS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 5 060 790 actions représentant 8 946 452 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.